

PLAN DE
BORNAGE

LOT n°7

MAÎTRE D'OUVRAGE



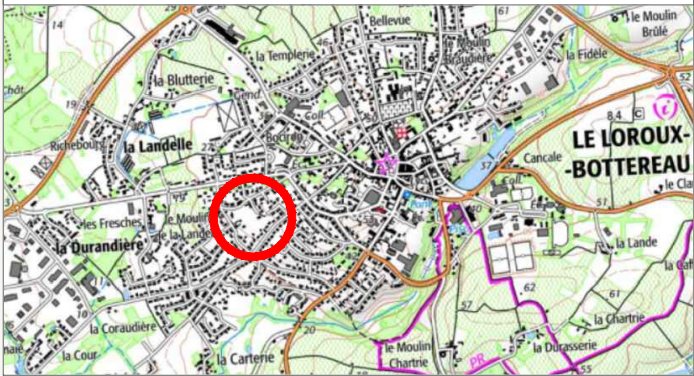
L'IMMOBILIER DU SOLEIL
22 Rue Benjamin Franklin
85191 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02.51.41.06.15

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINT LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Aire de réputation béton balayé (ou équivalent)
- Stationnement visiteur en revêtement drainant
- Espaces verts
- Lots libres
- Parking privés et accès de lots position obligatoire

MAÎTRISE D'OEUVRE



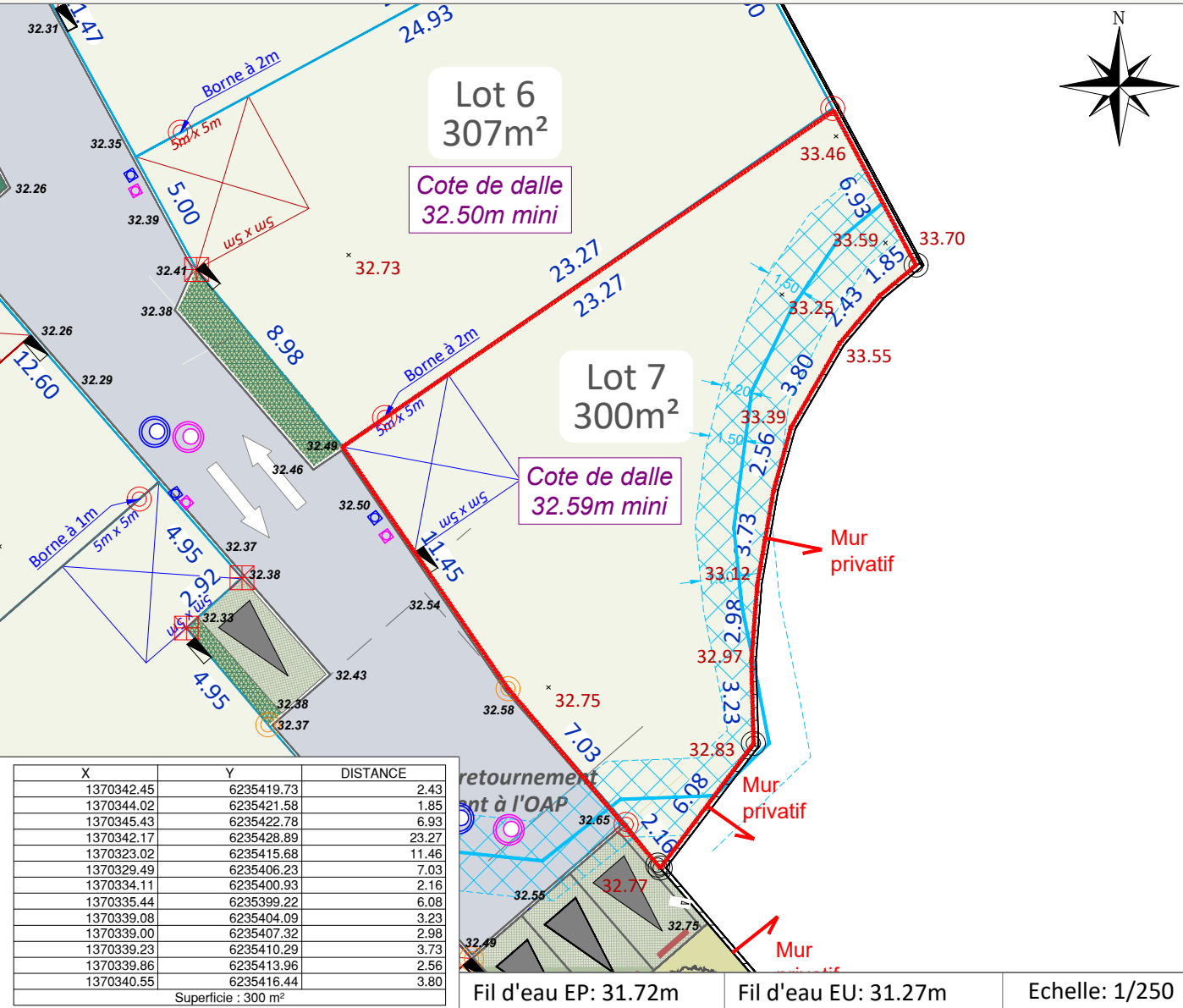
AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINT LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PAYSAGISTE-CONCEPTEUR



LANDSCAPE U NEED
15 Rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS
Tél : 02.41.86.16.21
Email : contact@landscape.fr

Surface	300 m²
Surface plancher maximale	200 m²
Surface à imperméabiliser maximale	180 m²
Cadastre	DO 845
Servitude	OUI (passage d'une canalisation d'eau brute)
N° permis d'aménager	PA 044 084 25 00002
Date de l'arrêté	10/10/2025
Dossier	25061-NAN-PDV



LEGENDE

- Périmètre du lot
- Borne Existante
- Borne Nouvelle
- Altitude terrain naturel
- Altitude projet
- Mur
- Clôture poteau béton
- Haie
- Fossé
- Talus
- Bord de voie - chemin
- Point d'apport volontaire
- Coffrets techniques
- Regard EP
- Regard EU
- Branchements EP
- Branchements EU
- Grille 50x50 EP
- Grille 75x30 EP
- Stationnement visiteur
- Parking privé et accès de lot position obligatoire
- Parking privé et accès de lot position conseillée
- Arbre existant à conserver
- Arbres et arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
- Zone de protection racinaire des arbres existants (ZPR) (à protéger pendant les travaux, pleine terre et côtes à conserver)
- Hypothèse d'implantation de la haie plantée par l'aménageur
- Espace fond de bassin semé d'une prairie hydrophile (semi de graminées et vivaces hydrophile fauchées)
- Massif de vivaces et petits arbustes de noues (plantes meso-hydrophile de berge et talus 5 à 6 u/m²)
- Couvre-sol rustique en pieds d'arbres et stationnements (lieries ou vinca 4 à 5 u/m²)
- Noues de collecte et d'infiltration des eaux pluviales, bassin de régulation
- Eau brute servitude de tréfonds (cf PA.10) - voir avertissement n°6
- Altitude de dalle minimum
- Candélabre simple feu

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 29/07/2026

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Le tracé de la canalisation d'eaux brutes est issu de la détection réalisée avant les travaux de dévolement. Le tracé du tronçon dévoyé a été défini à partir du plan projet et sera mis à jour après réception du récolement.